

L'avertissement est clair et net, cependant. Certains députés ministériels de l'arrière-ban n'accepteront pas une attitude semblable. Le ministre serait bien avisé de s'en rendre compte. L'augmentation du coût de la vie au pays et la négligence du gouvernement à reconnaître les besoins des Canadiens, alors qu'il dépense des millions de dollars dans d'autres domaines, voilà autant d'indices que le gouvernement n'a plus les intérêts du peuple à cœur.

J'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social va en prendre note et agir en conséquence. Nous sommes prêts à l'aider de notre mieux s'il présente une mesure visant à augmenter les pensions de vieillesse. Notre attitude ne laisse aucun doute là-dessus. Tout au début de la session, nous nous sommes prononcés en faveur d'une augmentation. A maintes reprises, nous avons demandé instamment au gouvernement de présenter une mesure en ce sens. J'ai moi-même présenté une motion pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire pour exhorter le gouvernement à accorder cette augmentation, et je n'ai pas agi de la sorte pour des motifs d'ordre politique, non plus que je ne le fais ce soir. Je le répète, si nous savons reconnaître nos responsabilités démocratiques à la Chambre, nous allons prendre les mesures voulues sans tarder. Je peux assurer au ministre que les membres de notre groupe vont l'appuyer sans hésiter. Il peut présenter une mesure quand il le voudra et nous montrerons par notre façon d'agir que nous l'approuvons.

Je citerai maintenant un extrait de la lettre que j'ai mentionnée plus tôt:

Merci de votre lettre du 21 juin en réponse à notre télégramme.

Vous dites que «vous ne connaissez pas de fondement à la déclaration à l'effet que le gouvernement a rejeté les recommandations du comité du Sénat sur la gérontologie.» Le *Globe and Mail* rapportait récemment que «le gouvernement a étudié les propositions du Comité du Sénat sur la gérontologie, qui prévoit un revenu minimum garanti de \$1,260 annuellement aux célibataires et de \$2,220 aux ménages mais a jugé que c'était impraticable au point de vue administratif.»

Mais le premier ministre n'est pas prêt à l'étudier et le gouvernement ne veut pas y être mêlé. Le rapport Croll recommande \$5 additionnels, pour former un total de \$105, mais à ce stade, nous serions satisfait de \$100. La lettre continue:

Dans votre discours à la Conférence canadienne du bien-être social, tenue à Vancouver, on rapporte que vous avez dit: «Le problème de la pauvreté ne saurait être effacé en un jour... la solution se trouve dans l'éducation et la réadaptation. Comment pouvez-vous faire l'éducation de personnes âgées de plus de 69 ans? Que faut-il leur enseigner, sinon l'art de vivre sans manger et sans se vêtir?

C'est là une excellente question, monsieur l'Orateur, c'est une excellente question, monsieur le ministre.

Le Conseil canadien du bien-être déclare dans son rapport qu'il faut d'abord étudier la priorité des besoins économiques des vieillards et du reste de la population. Certains travailleurs sociaux ont dit au comité que sans les gens à l'assistance publique, ils seraient sans travail. Apparemment, le gouvernement cherche à soumettre les vieillards à l'assistance publique pour en faire des cas de charité publique.

Voilà la différence entre l'évaluation des ressources et l'évaluation des besoins, bien qu'à mes yeux elles reviennent au même.

Vous avez parlé de la pénurie de travailleurs sociaux en disant: «Le régime d'assistance publique du Canada prévoit une subvention fédérale à la formation du personnel.» L'école devrait être permanente, et lorsqu'il faudrait payer les frais de formation et les salaires des nombreux enquêteurs, les frais dépasseraient probablement l'augmentation.

Ce programme de formation est aussi peu conforme à la réalité et aussi raisonnable que les prêts aux étudiants. Nous connaissons des hommes ainsi que des femmes qui ont suivi des cours pour lesquels ils étaient payés \$30 par semaine, et ils n'avaient aucune intention de se servir de leur formation.

Le programme du comité du Sénat serait très simple. Le gouvernement possède une liste des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse. On pourrait envoyer de simples formules de déclaration d'impôt qui devraient être renvoyées immédiatement, et ceux ayant un revenu inférieur au revenu garanti recevraient une augmentation. On pourrait mettre ce programme à exécution en juillet cette année.

Nous désirons souligner que la plus grande part des difficultés et des maladies des personnes âgées disparaîtraient s'ils n'avaient pas à s'inquiéter, si la nourriture, le vêtement, le logement, les médicaments et un peu d'argent pour les divertissements leur étaient assurés.

Nous croyons comprendre qu'il y a des dissensions au sein du parti libéral sur cette question.

Et je crois comprendre la même chose.

Presque chaque famille au Canada comprend un ou plusieurs citoyens âgés et on s'offense de plus en plus de la discrimination dont ils souffrent.

Cette remarque est fort juste, monsieur l'Orateur.

Les gens ne comprennent pas l'attitude du gouvernement, parce qu'ils savent qu'une augmentation s'impose maintenant, et non dans dix ans.

Nous savons que vous avez de l'influence au cabinet et nous vous prions de ne pas permettre qu'on diffère cette question jusqu'à l'automne.

Bien que la question soit importante, nous avons tous entendu la réponse du premier ministre aujourd'hui. Non seulement la question sera différée jusqu'à l'automne, mais on ne prendra peut-être aucune mesure du tout.

• (7.20 p.m.)

La lettre se termine ainsi:

Ce que le gouvernement fera maintenant avant l'ajournement déterminera sa prochaine initiative.